

# SAISON 2015/2016

## Liste des « archers non autorisés »

### Composition des équipes de Divisions Régionales

#### ARC CLASSIQUE

##### DIVISION NATIONALE 1

Les trois meilleurs tireurs (catégories : J, S, V, SV) du club dans le classement national Tir Olympique 2015 sont déclarés en division 1 et donc ne peuvent tirer dans la DN 2 et les divisions régionales.

**Nîmes hommes : Pierre PLIHON, Jean Charles VALLADONT, Thomas AUBERT**

##### DIVISION NATIONALE 2

Les trois meilleurs tireurs (catégories : J, S, V, SV) du club dans le classement national Tir Olympique 2015 sont déclarés en DN 2 et donc ne peuvent tirer dans les divisions régionales.

##### DIVISION REGIONALE EXCELLENCE CLASSIQUE

Les clubs en DR Excellence sont déterminés par le classement final 2015 des équipes.

Les trois meilleurs tireurs (catégories : J, S, V, SV) du club dans le classement Tir Olympique 2015 sont déclarés en DR Excellence et donc ne peuvent participer à la DR2.

NOMS CLUBS	SEXE	LISTE DES ARCHERS INTERDITS
------------	------	-----------------------------

Carcassonne	Hommes	HURLAULT Joel, BERNARD Rémy, ESTEVE Henry Grégoire
A.P.C Aimargues	Hommes	RIPERT Michel, BESORA Christophe, VIDAL Dominique
Montpellier	Femmes	MACE Mathilde, GENOUX Marie Christine, GOHARD Lorene
Montpellier	Hommes	MACE Godefroy, LINO Alexandre, SOULA Robin
Frontignan	Hommes	ARNAL André, DELMAS Didier, FRANCOIS Arnaud

##### DIVISION REGIONALE II ARC CLASSIQUE

Quelles que soient les catégories, tout tireur peut s'inscrire sauf ceux qui participent déjà à l'une des divisions : D1, D2, DR Excellence.

##### DIVISIONS REGIONALES JEUNE ARC CLASSIQUE

Tout tireur des catégories jeunes peut faire partie de l'équipe correspondant aux DRJ autorisées selon le règlement régional :

- ◆ Équipe mixte benjamin-minimes
- ◆ Équipe mixte cadets-juniors

#### ARC A POULIES

**DNAP** Pas d'équipes

**DRE A.P** Aucun nom interdit

Cette liste « d'archers interdits » ne tient pas compte des différents transferts effectués pour la saison 2015/2016.